



Lycée d'enseignement  
général et technologique  
International  
Victor Hugo  
Haute-Garonne  
académie  
Toulouse

Laure Mouden  
Proviseur

***Objet : Elections au Conseil d'Administration***  
***Destinataires : Parents d'élèves***

Madame, Monsieur,

Le **vendredi 8 octobre**, vous allez être appelés à désigner vos représentants au Conseil d'administration du Collège et du Lycée.  
Cette élection revêt une importance capitale pour la vie de notre établissement.

J'ai toujours considéré, en effet, que l'éducation est, par essence, une responsabilité partagée entre les parents et les enseignants. Bien sûr, c'est à chaque famille, en particulier, qu'il revient en premier lieu d'assumer l'éducation de ses enfants mais l'école prend ce relais et y contribue également même si sa mission principale est l'enseignement. , c'est pourquoi je veillerai à garantir la possibilité permanente du dialogue particulier avec chaque famille malgré la taille de l'établissement.

La vie d'un établissement scolaire, où chacun doit reconnaître sa place, s'organise également autour de questions générales qui doivent être débattues dans les instances représentatives qui réunissent toutes les composantes de la communauté scolaire : élèves, personnels et parents. De ces différentes instances, le Conseil d'administration est la plus haute. C'est en son sein que se définissent les orientations majeures et stratégiques qui font la politique éducative du Lycée et affirment sa spécificité.

Il est donc essentiel que la voix des familles puisse s'y exprimer et être entendue.

La (ou les) association(s) des Parents d'Elèves présenteront des candidatures à vos suffrages.

Dans tous les cas, tous les candidats qui solliciteront vos suffrages sont des parents pleinement attachés à notre lycée et qui ont choisi de lui consacrer une part importante de leur temps et de leurs efforts. Par avance, je veux ici les remercier très chaleureusement pour cette disponibilité au service de la communauté éducative.

Pour important que soit le rôle du Conseil d'administration, il ne sera pas, loin s'en faut, la seule instance permettant aux parents d'être étroitement associés à la vie de la cité scolaire. Une multitude d'autres espaces de participation vous sont offerts :

- Les Conseils de classe, où deux délégués des parents expriment leurs avis sur le fonctionnement de la classe et les résultats obtenus par chaque élève.
- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), chargé de développer des programmes d'éducation et de prévention préparant l'élève à une vie sociale citoyenne et responsable...
- Le Comité d'Hygiène et de Sécurité, émanation du Conseil d'administration, dont la mission est de veiller au respect des principes d'hygiène et à l'application des impératifs de sécurité.
- Le Foyer Socio-éducatif où se décident et s'organisent les activités périscolaires.

Aussi, je vous encourage très vivement à vous engager très nombreux dans ces espaces de participation qui vous sont ouverts, en vous manifestant auprès des associations. En tout état de cause, vous devez massivement prendre part au vote du 8 octobre prochain pour la désignation de vos représentants au Conseil d'administration afin de donner à vos futurs élus la légitimité démocratique la plus forte possible.

Le scrutin se déroulera le vendredi 8 octobre de 8h à 14h dans le hall du lycée. Vous pouvez aussi voter par correspondance (un courrier explicatif sera joint au matériel de vote)

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des opérations électorales

Opérations	Collège électoral	Parents d'élèves- Conseil d'administration
Dates du scrutin		Vendredi 8 octobre de 8h à 14h
Affichage des listes électorales		Mise à disposition des listes le 17/09
Dépôt des candidatures		Lundi 27 septembre
Envoi du matériel de vote		Mercredi 29 septembre (mise sous pli)
Lieu du scrutin		Hall du lycée

Avec mes salutations les plus cordiales. Très bonne rentrée à tous.

Laure Mouden

Proviseur





## ANNEXE 4

# ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

NB : Ce calendrier est élaboré uniquement lorsque le scrutin se déroulera le vendredi 8 octobre 2021, le nombre d'EPL fonctionnant le samedi matin dans le département de la Haute-Garonne restant marginal.

► Dès les premiers jours suivant la rentrée scolaire : il appartient au chef d'établissement :

- d'informer les parents d'élèves dans leur ensemble
- de procéder à la réunion des représentants des listes de candidats concernant les aspects techniques du scrutin
- de respecter certaines précautions pour l'établissement de la liste électorale

► Date limite pour arrêter la liste électorale : J-20 jours avant l'élection

- Le vendredi 17 septembre 2021 minuit

► Communication de la liste des parents et de leurs coordonnées aux listes de candidats :  
(sous réserve de l'accord exprès de ceux-ci) :

J- 4 semaines avant l'élection

- A partir du vendredi 10 septembre 2021

► Date limite pour le dépôt des listes de candidatures : J-10 jours avant l'élection

- Le lundi 27 septembre 2021 minuit

► Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : J-8 jours avant l'élection

- Le mercredi 29 septembre 2021 minuit

► Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote :  
J-6 jours avant l'élection

- Le vendredi 1er octobre 2021 minuit

► Date du scrutin :

- Le vendredi 8 octobre 2021 sur la plage horaire préalablement définie

► Affichage du PV

- Le vendredi 8 octobre 2021 après dépouillement et calcul de la répartition des sièges :

Affichage du procès-verbal généré par « ECECA » valant proclamation des résultats

► Contestation

- Devant le recteur de l'académie de Toulouse, dans les 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats

(Point de départ du délai : proclamation des résultats / affichage du PV et de l'identité des élus)

**Ce calendrier sera porté à la connaissance des familles  
par voie d'affichage**